



Financement d'un projet pour association par un site web

Par **ncjuju**, le **22/11/2009** à **23:51**

Bonjour,

Notre association fait partie d'un concours sur un site communautaire qui encourage les porteurs de projet à mettre en ligne ceux-ci, celui qui aura le plus de fans dans sa catégorie recevra la somme de 3000 euros. Une fois les votes terminés le porteur de projet doit fournir son Rib, la photocopie de sa pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Avec toutes les arnaques que l'on voit sur le net comment savoir si il s'agit d'une fraude ou pas et uqe peut faire quelqu'un avec ce genre de pièces? merci pour votre réponse, cordialement